



# Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971)

CYRIL KENFACK NANFACK

## Résumé :

L'UPC, depuis sa création en 1948, militait pour l'indépendance du Cameroun. Ses militants, depuis les émeutes de mai 1955, posèrent des actes qui troublaient l'ordre préétabli par la France. On a assisté à des propagandes, des incendies, des réunions illégales sur les lieux publics, des intimidations et des attaques de toutes sortes qui constituaient des troubles et des menaces à la paix. Les autorités administratives et les forces de maintien de l'ordre tentèrent en vain de rétablir l'ordre et la paix. Dans cette perspective, les supplétifs émergèrent au Cameroun pour aider les forces de l'ordre. Il s'agissait des guides, des pisteurs, des agents de renseignement, des autodéfenseurs et des Gardes Civiques. Ces supplétifs camerounais aidèrent les autorités administratives et militaires dans les actions de maintien de l'ordre à travers les actions préventives et répressives. Ces différentes actions contribuèrent aux dynamiques territoriales. Ainsi, plusieurs espaces ont été créés : en Sanaga-Maritime, on avait la ZOPAC (Zone de Pacification de la Sanaga-Maritime) et des centres de propagandes alors qu'en région bamiléké, on avait les camps

de regroupement et les camps de la Garde Civique. Il est question de montrer l'apport des supplétifs camerounais au maintien de l'ordre public et les dynamiques territoriales de 1955 à 1971. La réalisation de ce travail s'appuie sur la collecte des données orales, écrites et webographiques. Leur traitement et analyse font appel à la pluridisciplinarité.

**Mots-clés :** Cameroun, dynamique territoriale, maintien de l'ordre, supplétifs camerounais, troubles à l'ordre

**Abstract :**

The UPC since its creation in 1948, militated for the independence of Cameroon. Its militants since the riots of May 1955 put the acts that disturbed the order pre-established by France. One attended propagandas, of the fires, at the scene of the illegal meetings public, of the intimidations and the attacks of all sorts that constituted the unrests and threats to the peace. The administrative authorities and the strengths of maintenance of the order tempted in vain to re-establish the order and the peace. In this perspective, the additional emerged in Cameroon to help the polices. It was about the guides, the ski patrolmen, the agents of information, the auto-defenders and Civic Guards. These additional Cameroonians helped the administrative and military authorities in the actions of maintenance of the order through the preventive and repressive actions. These different actions contributed to the territorial dynamics. Thus, several spaces have been created; in Sanaga-Maritime one had the ZOPAC (Pacification Zone of the Sanaga-Maritime) and of the centers of propagandas whereas in bamiléké Region one had the camps of regrouping and the camps of the Civic Care. It is question to show the contribution of the additional Cameroonians to the maintenance of the public order and the territorial dynamics of 1955 to 1971. The realization of this work leans on the collection of the oral, written data and webographics. Their treatment and analysis call on the multidisciplinary.

**Keywords :** additional cameroonians, Cameroon, maintenance of the order, territorial dynamic, unrest to the order

### **Historique de l'article**

**Date de réception** : 24 août 2020

**Date d'acceptation** : 8 août 2021

**Date de publication** : 9 juin 2022

**Type de texte** : Article

## **Introduction**

Selon Auer Andreas *et al.*, l'ordre public est « un minimum indispensable à la coexistence des habitants du pays » (Auer, Maliverni et Hottelier, 2006, p. 101). Lorsqu'il est troublé, l'État ayant le monopole de la violence physique légitime (Weber, 1995), utilise ses forces de répression pour rétablir l'ordre. Le Cameroun respecte cette mission de l'État. Suite à son engagement à libérer le Cameroun du joug colonial, l'UPC (Union des Populations du Cameroun), plonge l'État colonial du Cameroun à partir de 1955 (émeutes de mai) dans les troubles à l'ordre public. Pour ce faire, le régime colonial français a mobilisé ses forces pour rétablir l'ordre – sans y parvenir. Sa doctrine de maintien de l'ordre expérimentée en Indochine et en Algérie fut appliquée au Cameroun (Kenfack Nanfack, 2019). Ainsi, suite à l'incapacité des Forces de Maintien de l'Ordre (FMO) à rétablir l'ordre, les supplétifs camerounais ont été appelés en renfort. Ceux-ci ont mené, en collaboration avec les Forces de Maintien de l'Ordre, plusieurs actions de prévention et de répression des troubles à l'ordre public au Cameroun. Ces actions ont contribué non seulement au retour à l'ordre public, mais aussi aux dynamiques territoriales avec la création de la ZOPAC en Sanaga-Maritime et des camps de regroupement en région Bamileké. Dès lors, la place accordée aux supplétifs camerounais est apparue comme le fruit d'un déficit sécuritaire et un impératif stratégique pour le rétablissement de l'ordre public au Cameroun entre 1955 et 1971.

Le présent article s'interroge sur le contexte d'émergence des supplétifs et les rapports de leurs actions avec les dynamiques territoriales. En d'autres termes, comment les supplétifs camerounais sont-ils devenus un maillon essentiel du maintien de l'ordre public au Cameroun? Quel a été leur rôle dans le rétablissement final de l'ordre public? Quel a été l'impact de leurs actions dans les dynamiques territoriales? Dans une perspective polémologique et sociohistorique, nous allons présenter le contexte d'émergence des supplétifs camerounais, leur action de maintien de l'ordre et les dynamiques territoriales.

## Le contexte d'émergence des supplétifs camerounais

L'UPC, créée en 1948, militait pour la réunification et l'indépendance dans les brefs délais des deux Cameroun. Ce programme allait à l'encontre des intérêts de la France. Pour cette raison, elle tenta de museler le parti nationaliste, mais l'UPC refusa d'abandonner son programme sociopolitique pour le Cameroun (Richard, 1986, p. 304). La France, courroucée face à la résistance, décida d'en découdre avec l'UPC. Il fallait donc trouver des voies et moyens pour anéantir l'UPC et l'effacer de l'échiquier politique du pays. Les mesures prises par les autorités coloniales conduisirent le pays aux émeutes de mai 1955 qui entraînèrent les premiers troubles à l'ordre public et la naissance des supplétifs camerounais.

## Les émeutes de mai 1955, les premiers troubles à l'ordre public au Cameroun et les origines des supplétifs

Les actions menées par l'UPC depuis sa création en 1948 conduisent le pays aux émeutes de mai 1955. L'activisme politique du parti nationaliste portait atteinte aux intérêts de la métropole. Dans ce climat de relation tendue entre l'UPC et le régime colonial, le « sinistre Roland Pré »<sup>1</sup> arriva au Cameroun comme haut-commissaire de la République française, avec pour intention d'anéantir l'UPC (Abwa, 1998, p. 360). Les premières mesures prises par ce dernier ont été la signature de deux décrets pour museler l'UPC. Il s'agit du décret du 19 février 1955 autorisant les fonctionnaires de l'administration à « utiliser la force pour empêcher ou disperser les réunions susceptibles de troubler l'ordre public » et celui du 5 avril 1955 demandant aux marchands d'armes à feu d'éviter que les armes soient utilisées par le « public » (Abwa, 1998, p. 364-365). Ces deux décrets poussèrent les forces de maintien de l'ordre (FMO) à provoquer les upécistes qui répondaient à la violence par la violence. Ainsi, du 22 au 30 mai 1955, on assista à une série d'émeutes sanglantes opposant les militants de l'UPC aux FMO dans plusieurs grandes villes du Cameroun comme Yaoundé, Douala, Mbanga, Loum, Nkongsamba, etc. À ce sujet, Simon Nken déclare :

Le 22 mai, éclata le premier incident à Douala. Une réunion du « front national » fut interrompue par les militants de l'UPC qui voyaient évidemment d'un mauvais œil l'implantation de cette « filiale » du RDA dans le pays. C'est dans cette logique que pendant la nuit du 23 au 24 mai 1955, des patrouilles ont été organisées par des membres de l'UPC dans la communauté de New-Bell à Douala. Ces groupes d'autodéfense s'opposèrent plusieurs fois aux forces de l'ordre, incendiant des véhicules des commis de l'administration ou provoquant les non-upécistes. Le haut-commissaire demanda les

1. Roland Pré est traité de sinistre parce qu'il arriva au Cameroun en 1954 en traînant derrière lui une grande réputation de colonisateur autoritaire et sauvagement brutal. Il devait sa réputation aux méthodes dures de commandement qu'il avait pratiquées au Gabon (1946-1947), en Guinée (1948-1949) et en Haute-Volta (1952-1953). Dès son arrivée au Cameroun, il s'en prend énergiquement aux upécistes, si bien qu'à la fin de son séjour au Cameroun, plusieurs nationalistes de l'UPC étaient contraints de vivre en exil dans les pays comme le Ghana, le Congo-Zaïre, la Guinée Conakry (Abwa, 1998, p. 357-358).

renforts aux territoires voisins de l'AEF. Le 25 mai, en début d'après-midi, la nouvelle de la destruction du siège de l'UPC raviva la tension : les patrouilles de l'UPC attaquèrent les non-upécistes, incendièrent des voitures d'Européens, et attaquèrent la prison et d'autres locaux administratifs à New-Bell. La police utilisa des grenades et des armes à feu pour mater ces révoltes. Les émeutes de Douala firent 7 morts, dont 3 personnes d'origine européenne : Doll, Zimmermans et le capitaine Georges, ainsi que 60 blessés. Le couvre-feu fut décrété le 25 mai 1955 à 19 heures (2010, p. 240-242).

L'UPC jugée responsable de ces émeutes fut dissoute le 13 juillet 1955 avec ses organes annexes par un décret du conseil des ministres français. On lit en l'article premier de ce décret que

L'UPC ainsi que toutes organisations ou associations qui émanent ou s'y rattachent directement, et notamment la Jeunesse Démocratique Camerounaise (JDC) et l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (UDEFEC), sont et demeurent dissoutes sur l'ensemble des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (ANY 1AC35 (B) UPC Dissolution, 1955).

Cette dissolution plongea l'UPC dans la clandestinité qui réagit par l'orchestration du « maquis » ou la rébellion armée en Sanaga Maritime et en région bamiléké. À partir de ce moment, ce parti politique commença à troubler l'ordre public par ses faits et agissements. En effet, l'UPC organisait des manifestations illégales, distribuait des tracts, faisait des intimidations, des propagandes et des attaques de toutes sortes (Kenfack Nanfack, 2019). Le pays fut plongé ainsi dans une insécurité à nulle autre pareille et on a assisté à la naissance des supplétifs camerounais.

## La naissance des supplétifs camerounais

Face aux troubles à l'ordre orchestrés dès 1955 par l'UPC, l'administration coloniale française au Cameroun s'organisa en vain pour rétablir l'ordre public. Son armée, inférieure numériquement, avait la peine de distinguer les auteurs de troubles du reste de la population paisible. Les populations de Djonny Baleng dans la Subdivision de Dschang, en vue de

Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971)

s'autoprotéger, avaient créé un groupe d'autodéfense en 1955 (AAD, Dossier Bafou 1959). Cela s'est proliféré ailleurs dans le pays. Et la France, au vu de sa doctrine expérimentée en Indochine et en Algérie, se trouva obligée d'appeler en renfort des supplétifs camerounais pour suppléer ses forces de l'ordre dans les actions de maintien de l'ordre. Ils étaient appelés en renfort dans les zones urbaines et rurales en insécurité due à l'activisme de l'UPC.

Dans les campagnes, les soldats locaux (« supplétifs » ou « partisans ») étaient appelés en renfort, de même que, en ville, les « évolués » de confiance ou encore les colons. On trouve dans le « maintien de l'ordre » des « Européens » et des « Indigènes », des acteurs publics et des acteurs privés, des professionnels de l'ordre et des personnels d'autres administrations, voire de simples civils, non spécialisés. Au final, sous couvert de n'en parler qu'à demi-mot, l'État colonial tend parfois à se fondre tout entier dans la question du maintien de l'ordre » (Blanchard et Glasman, 2012, p. 11-41).

Les supplétifs étaient recrutés grâce à l'action des autorités administratives, des autorités militaires et des chefs traditionnels. Les modes de recrutement de ces supplétifs furent la propagande et la proposition. Les critères de recrutement étaient les suivants : être citoyen camerounais, être originaire du village, de la chefferie ou du camp de regroupement, être âgé de 18 ans au moins et 35 ans au plus, n'avoir encouru aucune condamnation correctionnelle et être normalement sain et bien constitué (ANY 1AA1006, Garde Civique Nationale, organisation, 1963).

En Sanaga-Maritime, on avait des pisteurs, des guides et des agents de renseignements qui opéraient au sein de la Zone de Pacification de la Sanaga-Maritime (ZOPAC), créée le 9 décembre 1957 (Granvaud, 2009, p. 33). Les supplétifs de la région bamiléké étaient constitués des autodéfenseurs, membres des groupes d'autodéfense et des gardes civiques, membres de la Garde Civique Nationale de l'Ouest (GCNO), créée en 1960 (Journal officiel de la République du Cameroun, mai 1960, p. 691). Après leur enrôlement au sein des forces supplétives, ils subissaient une formation expéditive de 03 mois dans les camps de formation. Celle-ci était assurée par les forces de l'ordre et les officiers français. Par

exemple, la formation des gardes civiques était assurée à un moment par 05 officiers et 15 sous-officiers français (Deltombe, Domergue et Tatsitsa, 2012, p. 440-443). Après cette formation, ils devenaient opérationnels et menaient plusieurs actions de maintien de l'ordre public.

## Les actions de maintien de l'ordre public menées par les supplétifs camerounais

Les supplétifs camerounais travaillaient comme des forces régulières. Ils menaient conjointement avec les FMO des opérations de prévention et de répression des troubles à l'ordre public au Cameroun.

### Les actions de prévention des troubles menées par les supplétifs camerounais

La loi n°59-33 du 27 mai 1959 sur le maintien de l'ordre encadrait les actions de maintien de l'ordre public au Cameroun indépendant. En cas de menace et de trouble à l'ordre, des mesures d'urgence respectives d'« état de mise en garde » et d'« état d'alerte » étaient déclarées au Cameroun (Journal officiel n° 1305 du 27 mai 1959). C'est dans cette perspective que l'ordonnance n°2 du 12 janvier 1960 institua l'état d'urgence dans les Départements du Wouri, Bamileké, du Nyong-et-Kéllé, du Ntem, du Dja-et-Lobo, de Kribi et du Mungo jusqu'à nouvel avis (Eyinga, 1978, p. 10). La prévention des troubles était faite à travers plusieurs actions. Il s'agissait de la recherche du renseignement et de la propagande politique.

Les supplétifs participaient à la recherche du renseignement qu'ils transmettaient aux autorités de la ZOPAC, du Comité de coordination (CCO) créé en 1969 (ADM, Instruction présidentielle n°22/PRF, 1969) et du Service des Études et de la Documentation (SEDOC). Les renseignements

Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971)

obtenus par des supplétifs camerounais et transmis aux FMO permettaient de traquer les fauteurs de troubles ou de détruire leurs « maquis ». Les supplétifs camerounais aidaient les forces de l'ordre en campagne à fichier les habitants, foyer par foyer ; à quadriller le territoire et à faire l'éducation de masse (Granvaud, 2009, p. 33). Cela se faisait par la propagande politique pour éloigner les populations de l'endoctrinement de l'UPC.

La propagande politique, contrairement à l'éducation qui cherche à former, cherche plutôt à conditionner les réflexes, transformer ou confirmer les opinions. Elle a pour technique de convaincre et de réduire en sujétion par la force politique ou militaire (Tchakhotine, 1952, p. 124). On constate que la propagande amenait les populations à soutenir le régime au pouvoir, colonial ou postcolonial. C'était donc un « viol psychologique » des populations, selon Serge Tchakhotine (1952, p. 140). On assistait à une véritable campagne d'exploitation et de conquête des cœurs, où les supplétifs vivaient auprès des populations et les endoctrinaient sans cesse (Kingue Mbang Bang, 2014, p. 252). Pour mieux faire cette propagande politique, 09 centres de propagandes furent ouverts à Eséka dans le canton Babimbi-ouest en 1958 (Mbembe, 1996, p. 365) où on y diffusait des films sur le « civisme » et autres. De même en région Bamileké, les films de propagande étaient projetés via les cinébus escortés par les autodéfenseurs dans les camps de regroupement (Momo, 1986, p. 51). Lorsque les troubles étaient perpétrés, les supplétifs camerounais se trouvaient dans l'obligation de mener des actions de répression, même s'ils font partie des forces supplétives.

## Les actions de répression des troubles menées par les supplétifs camerounais

Les supplétifs camerounais, plus proches des populations par rapport aux FMO, avaient la possibilité de faire la différence entre les populations paisibles et les auteurs de troubles. À ce titre, ils menaient plusieurs actions répressives des troubles à l'ordre public : des actions défensives et offensives.

Les actions défensives furent les surveillances, l'alerte et les escortes. Les supplétifs surveillaient les zones sensibles enclines aux attaques rebelles. Il s'agissait des services publics, des voies publiques, des marchés, des villages et des camps de regroupement, etc. Il était question d'un zonage qui allait de pair avec un maillage de la répression, le quadrillage de la population, l'utilisation des autodéfenseurs, des gardes civiques et des officiers et sous-officiers français dans la lutte contre les troubles à l'ordre public (Mbembe, 2013, p. 16). Dans le Département de la Menoua, 3444 autodéfenseurs s'occupaient de la surveillance des zones sensibles en 1966 (ARO, 1AA7, 1966). Pendant les surveillances, ils donnaient l'alerte en cas d'attaque des auteurs de troubles. Ces derniers utilisaient comme instrument d'alerte des sifflets (Anafak Lemofak, 2003, p. 54). Ils utilisaient aussi d'autres instruments traditionnels de musique, à savoir des tams-tams<sup>2</sup> pour communiquer avec les populations et les mettre en état d'alerte en cas de danger imminent. Ces instruments traditionnels de communication portaient des fruits dans les campagnes. Dans le Bamoutos, les autorités administratives avaient justifié le dispositif d'alerte en ces termes :

Nous avons mis sur place, pour rendre la défense efficace et cohérente, des tam-tams d'alerte (téléphone de l'arrondissement), des hangars, torches d'alerte à côté des différents postes de garde pour permettre le regroupement rapide des troupes d'autodéfense

2. Le tam-tam est un outil de communication traditionnelle utilisée par les Bamileké. À ce titre, il est utilisé pour diffuser l'information à un nombre important de personnes dans la chefferie. Il est par exemple utilisé pour annoncer des malheurs ou pour regrouper les populations au sein du palais du chef. Pendant la guerre d'indépendance du Cameroun, le tam-tam était utilisé pour alerter les populations de l'arrivée des auteurs de trouble à l'ordre public.

Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971)

et l'arrivée rapide des renforts des forces de l'ordre. Ces engins appelés encore pyramides des troupes d'autodéfense assurent la protection de différents groupes de patrouilles (ASPMB, Politique générale 1959, p. 8, cité par Ngouné, 2017, p. 97).

Les autodéfenseurs se joignaient aux renforts des forces de l'ordre pour les poursuites ou procédaient eux-mêmes aux poursuites des auteurs de troubles, ce qui donnait lieu à une véritable « chasse à l'homme » dans les villes ou les villages. Les supplétifs avaient la possibilité d'arrêter les suspects et de les garder à vue avant de prévenir les forces de l'ordre (ARO, Lettre du lieutenant Rebouilh au chef de l'autodéfense de Bandjoun, 01-10-1960).

Les supplétifs, tout comme les forces de l'ordre, escortaient les autorités civiles et les paysans, car les troubles à l'ordre public les empêchaient de vaquer à leurs occupations. L'effectif de l'escorte ou de la garde était fixé par l'autorité militaire compte tenu du degré d'insécurité de la localité à traverser, selon l'instruction présidentielle n° 13/CAB/PR du 9 avril 1962 présentant les dispositions relatives aux escortes de sécurité des autorités civiles dans les régions troublées. Ces escortes étaient constituées des personnels et des véhicules de la gendarmerie ou de l'armée (ARO, 1AA180, L'instruction présidentielle n° 13/CAB/PR du 9 avril 1962). À titre illustratif, le 4 novembre 1959, 50 éléments du commando d'autodéfense de Bafou faisaient partie de l'équipe d'escorte de Quezel-Colomb, sous-préfet de Dschang en tournée de prise de contact avec les populations de Fotomena (ADM, Rapport du capitaine Pillant, le 4 novembre 1959). En plus de ces actions défensives, les supplétifs menaient aussi des actions offensives.

Les actions offensives des supplétifs camerounais comprenaient notamment des patrouilles, des fouilles et des embuscades nocturnes. Ils servaient de guides aux forces de l'ordre pendant les patrouilles dans les villages (Entretien avec Kamga, 14 mars 2018). Ces patrouilles mixtes étaient constituées de l'autodéfense, de la Garde civique et des forces de maintien de l'ordre. Le tableau suivant fait le bilan des patrouilles en région Bamileké pendant la semaine du 6 au 12 septembre 1964 :

Tableau 1. Bilan des patrouilles de la semaine du 6 au 12 septembre 1964 en région bamiléké

Départements	Nombre de rebelles morts	Nombre de rebelles arrêtés	Perte côté autodéfense	Nombre de fusils saisis	Munitions saisies	Maquis détruits
Menoua	3	RAS	RAS	2	4 cartouches	RAS
Bamboutos	RAS	3	RAS	RAS	RAS	RAS
Ndé	3	RAS	13 cases des autodéfenseurs incendiées	5	1 cartouche	5
Haut-Nkam	RAS	6		3	5 cartouches	RAS
Totaux	6	9	13	10	10 cartouches	5

Source : ARO, 1AA (2), Bulletin de renseignement période du 6 au 12 septembre 1964

À côté des patrouilles, les supplétifs, en collaboration avec les FMO, faisaient des fouilles considérées comme des actions menées après obtention des renseignements suite à l'espionnage<sup>3</sup>. Elles permettaient de rechercher les auteurs de troubles identifiés par les agents du renseignement. Les supplétifs participaient à ces fouilles organisées par surprise. Les maisons étaient fouillées de fond en comble, les suspects étaient arrêtés et leurs documents et armes saisis. À titre d'exemple, les groupes d'autodéfense du District de Fokoué, accompagnés des gardes civiles, avaient mené des opérations de fouilles le mois de décembre 1963 de 6h à 16h dans les regroupements de Fomepea, Bamendou IV et Fontsa-Touala (ADM, Rapport politique mensuel du District de Fokoué, décembre 1963). Les embuscades faisaient partie aussi des actions offensives menées par les supplétifs camerounais.

3. L'espionnage vise à connaître les capacités de nuisance et les intentions de l'ennemi dans une guerre (Oudet, 2016, p. 13).

Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971)

Les embuscades sont des manœuvres militaires par lesquels une troupe se dissimule afin d'attaquer l'ennemi par surprise et l'abattre. Elles étaient alors tendues sur les routes empruntées par les combattants de l'Armée Nationale de Libération du Kamerun (ALNK). Lorsque ces derniers tombaient dans ces embuscades, on assistait à des échanges des coups de tirs. Certains combattants de l'ALNK étaient assassinés et d'autres capturés malgré leurs ripostes. Comme les insurgés attaquaient régulièrement la nuit, les embuscades étaient nocturnes. Ce fut le cas à Fotomena en août 1963 où les forces de l'ordre et les autodéfenseurs tendaient des embuscades nocturnes aux combattants du mouvement nationaliste (ADM, Rapport politique mensuel du District de Fokoué, le 31 août 1963). Pendant la nuit, il était impossible de voir plus loin. Ainsi, les nationalistes fauteurs de troubles tombaient facilement dans ces embuscades. Par l'effet de surprise, les fauteurs de troubles étaient anéantis. Cette action décourageait d'autres combattants upécistes qui avaient peur de la surprise. Les combattants découragés se ralliaient au régime en abandonnant la lutte de l'UPC. Ces différentes actions des supplétifs camerounais ont occasionné des dynamiques territoriales.

## Les dynamiques territoriales au Cameroun

Les dynamiques territoriales au Cameroun comme ailleurs «reste marquée par une inspiration à dominante institutionnaliste qui transparait dans la prise en compte des dimensions sociales et d'irréversibilités historiques» (Kristian Colletis-Wahl, Peyrache-Cadeau et Serrate, 2008/2, p. 147-157). La crise sociopolitique au Cameroun (1955-1971), marquée par des interactions entre les forces régulières, irrégulières et les fauteurs de troubles, a eu des répercussions à l'échelle territoriale. On a assisté à la recomposition, voire la reconstruction de certains espaces à des fins de maintien de l'ordre public. Ces espaces se trouvaient en Sanaga-Maritime et en région Bamileké.

## Les espaces de la Sanaga-Maritime : la ZOPAC et les centres de propagande

La Zone de Pacification de la Sanaga-Maritime (ZOPAC) a été créée le 9 décembre 1957 avec une hiérarchie civilo-militaire commandée par le colonel Jean Lamberton. Elle fut créée pour quadriller le territoire du Pays bassa, afin d'étouffer la révolte de l'UPC en clandestinité. Le colonel Jean Lamberton signalait le 27 mars 1958 que la ZOPAC était composée de cinq secteurs : « il s'agissait respectivement du secteur dit de la voie ferrée, du secteur dit de la bretelle, de Boumnyebel, Dingombi et Basso » (Mbembe, 1996, p. 349). Dans tous ces secteurs, la population était surveillée par un dispositif sécuritaire dans des camps ceinturés d'une palissade et dotés d'un mirador (Achille Mbembe, 1996, p. 354). Pour atteindre ces objectifs, la population (toutes les personnes à l'exception des nationalistes et des bandits) était regroupée le long des axes routiers des villages ou villes afin de faciliter son contrôle. Chaque camp était peuplé entre 500 et 22000 personnes. Selon Serge Tchakhotine (1952, p. 140), la population subissait le « viol psychologique » par la propagande politique.

Le quartier général de la ZOPAC était situé à Eséka. Elle avait plusieurs subdivisions. On avait une base de ravitaillement et d'évacuation installée à Boumnyébel, un poste de commandement à Eséka, un système de transmission, cinq commandements de secteurs (Mbembe, 1996, p. 350). Le fonctionnement de la ZOPAC exigeait la collaboration étroite entre les unités de l'administration coloniale et les unités de l'armée coloniale française.

Pour opposer à la propagande upéciste une contre-propagande efficace à même de détruire de l'esprit des populations les idées émancipatrices portées par l'UPC, les centres de propagandes furent créés. Ainsi, à Eséka dans le canton Babimbi-Ouest, neuf centres de propagande ont été ouverts en mars 1958. Il s'agissait des centres du village de Ngambé I, Putkak, Botbéa, Song-Mbengue, Kan, Pendjock, Mambondo, Ngambé II et Nsingmandeng (Mbembe, 1996, p. 365). Ces centres étaient des espaces aménagés dans les villages pour accueillir

Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971)

toute la population pendant les séances de propagande et d'« action psychologique ». Des bancs publics étaient disposés pour recevoir les populations et un tableau était placé comme « Panneau d'Information-Propagande ». Ces panneaux étaient des contreplaqués de 2 m de longueur et 1,50 m de largeur montés sur des piquets à une hauteur de 1,20 m du sol (Mbembe, 1996, p. 366). En juin 1958, dix autres centres étaient soumis à l'action de propagande, selon une périodicité déterminée. Le tableau ci-après présente ces centres de propagande de la Sanaga-Maritime en juin 1958.

Tableau 2. Les centres de propagande de la Sanaga-Maritime en juin 1958

<b>Secteur</b>	<b>Villages concernés</b>	<b>Durée de la propagande</b>
Boumnyébel	Makai-Mamb	1 semaine
Ntouleng	Misé-Kikot	1 semaine
Dibang	Mom-Bomb-Dingombi	1 semaine
Mdoupé	Makak-Ndokoma-Boga	3 jours
Bogso	Mapan-Song Bassong	3 jours
Makak	Minka-Bondjock-Mom	1 semaine
Bidjoka	Badjob-Messondo	3 jours
Bot-Makak	Pan-Makak	2 jours
Canton Basso	Nyaho-Nkengkwa-Nyanon	1 semaine
Matomb		2 jours

Source : Mbembe, 1996, p. 365

Les centres de propagande de la région bassa fonctionnaient sous la direction des responsables indigènes et le matériel était pris en charge par les chefs des villages. Dans chaque centre, l'action psychologique était menée par un officier directeur de l'action psychologique. Dans ces centres, la propagande politique se faisait sous le fallacieux prétexte d'éducation des masses. C'était une manipulation mentale qui agissait sur les réflexes des populations (Saha et Kenfack Nanfack, 2020, p. 329-339). On avait aussi d'autres espaces de maintien de l'ordre en région bamiléké.

## Les espaces de la région bamiléké : les camps de regroupement et de la garde civique

Les regroupements des populations étaient tributaires à la création des camps de regroupement en 1960 par les autorités administratives. Ces camps visaient à – « isoler en brousse les “rebelle” irréductibles pour les écraser facilement ; protéger les populations innocentes contre les représailles éventuelles de ces “rebelle” endurcis et enfin surveiller les anciens “rebelle” pour éviter qu’ils ne récidivent » (Dongmo, 1981, p. 156). Ils avaient aussi pour objectif d’accueillir les ralliés. Ces camps étaient au nombre de 75 en région Bamileké, répartis ainsi qu’il suit : Mbouda 15, Bangangté 11, Bafang 15, Bafoussam 16 et Dschang 18.

Les camps de regroupement étaient commandés par les officiers en collaboration avec des autodéfenseurs et des gardes civiques. Chaque camp de regroupement était commandé, organisé, maîtrisé par un commando des gardes civiques et encadré en sous-main par un sous-officier français (Deltombe, Domergue et Tatsitsa, 2012, p. 443). Dans ces camps, on avait des écoles, des centres de santé, des marchés et des plantations pour faire l’agriculture et l’élevage. Ces camps remplaçaient valablement les villages. La vie y était similaire à celle dans les villages jadis occupés par les populations, à la seule différence que les populations étaient surveillées et contrôlées. C’est la raison pour laquelle les combattants de l’ALNK qualifiaient ces camps de « camps de concentration nazie » (Entretien avec Elat Fongue, 11 mars 2018). Par ailleurs, on avait des camps de la GCNO en région Bamiléké.

Le gouvernement d’Ahmadou Ahidjo avait créé la Garde Civique Nationale de l’Ouest (GCNO) le 10 mai 1960 (Journal officiel de la République du Cameroun, mai 1960, p. 691). C’était une force supplétive créée pour mener une répression de porte à porte. Elle avait deux types de camps : les camps de formation et les camps de maintien de l’ordre. Les camps de formation des gardes civiques étaient au nombre de 05 dont 04 se trouvaient dans le Département de la Menoua. Ils étaient situés à Foréké-Dschang, à Foto-palais, à Foto-Siteu et à Bafou. À côté de

Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971)

ces camps de formation, on avait des camps de maintien de l'ordre dont deux camps de maintien de l'ordre de la Garde Civique existaient dans le Département de la Menoua. Ces camps étaient situés en campagnes inaccessibles aux forces de maintien de l'ordre. Il s'agit des camps de Baleveng et de Nzindeng (Kenfack Nanfack, 2016, p. 51-60). Chaque camp de la Garde Civique bamiléké était sous le commandement d'un officier et de trois sous-officiers français. Les officiers et sous-officiers étaient secondés par des commissaires politiques et des inspecteurs pour l'instruction civique (Waté Sayem, 2013, p. 76). Dans ces camps, les gardes civiques étaient divisés en « commandos », c'est-à-dire des groupes d'une vingtaine d'individus habitués à opérer ensemble (Deltombe, Domergue et Tatsitsa, 2012, p. 440). La GCNO était sous la direction du français Maurice Quezel-Colomb avec un effectif qui oscillait entre 5000 et 6000 âmes. Le peuplement de ces espaces résultait des actions des supplétifs et témoignait ainsi du retour à l'ordre public au Cameroun.

## Le peuplement des espaces de maintien de l'ordre

Après la création des espaces de maintien de l'ordre, la seconde phase des opérations de maintien de l'ordre fut l'« organisation de la population », c'est-à-dire son regroupement dans les camps, le long des axes routiers et son utilisation dans le rétablissement de l'ordre. L'armée française et les autorités administratives intimait l'ordre aux populations dites « loyales » de regagner ces espaces de maintien de l'ordre sans aucune condition. Toute personne qui opposait une résistance au regroupement forcé se rendait indirectement complice et était accusée de trouble à l'ordre public. C'est dans cette logique d'obligation des populations à se regrouper pour le maintien de l'ordre public que le préfet du Département des Bamoutos, P.D. Ngoko, dans une correspondance adressée aux sous-préfets de Batcham, Galim et Mbouda déclarait :

Le regroupement demeure obligatoire pour tous et qu'aucun prétexte ne saurait y être opposé. Il convient en outre de faire connaître aux populations placées sous votre autorité que le regroupement ne doit pas être considéré comme une mesure d'attente provisoire. Il est définitif et en tant que tel, son respect s'impose à tous. Aussi je vous demande de contraindre par tous les moyens dont vous disposez pouvant aller jusqu'à la destruction des cases appartenant aux réfractaires, tous vos administrés à rejoindre les camps de regroupement. Il paraît inutile de rappeler ici que les mesures ont été dictées par le seul souci constant du gouvernement et des autorités préfectorales d'assurer à nos citoyens une protection efficace et permanente contre les actes déshonorants des éléments de la subversion (ANY, 1AA/1303. Mbouda, correspondance du préfet du Département des Bamboutos avec le ministre de l'administration territoriale (1964-1966) : Circulaire du 27 juillet 1964 à MM les sous-préfets de Mbouda, Batcham et Galim).

Ce regroupement forcé des populations fut entamé vers la fin de l'année 1957 en Sanaga-Maritime (Mbembe, 1996, p. 352). Cette activité de regroupement forcé de la population arriva en région bamiléké après l'assassinat de Ruben Um Nyobé, secrétaire général de l'UPC. Les supplétifs convainquaient les populations paisibles à rejoindre les camps et les upécistes à se rallier. Les fauteurs de troubles, pour se rallier, devaient respecter certaines conditions. Il s'agissait, pour la personne désireuse de se rallier, de se présenter aux autorités avec l'arbre de paix à la main, remettre son arme et munition, fournir des renseignements et jouer le rôle de guide aux supplétifs et aux forces de l'ordre pendant les patrouilles (AAD, Lettre-Circulaire n°197/LC/CF/DMA du 10-10-1966). Avec le respect de ces conditions, on a assisté aux ralliements en masse des upécistes, surtout après le ralliement de certains de leurs leaders, à savoir : Théodore Mayi Matip en Sanaga-Maritime, Mathias Djoumessi et Bernard Jazet en région Bamiléké. Les ralliements augmentaient l'effectif des personnes dans les camps de regroupement. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'effectif de la population dans les camps de regroupement en région Bamiléké entre 1960 et 1962.

Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971)

Tableau 3. Évolution de l'effectif de la population dans les camps de regroupement en région Bamiléké entre 1960 et 1962

Départements	Effectifs 1960	Effectifs 1962
Mifi	141 350	168 274
Ndé	40 500	36 890
Haut-Kam	67 720	84 348
Bamboutos	50 360	110 000
Menoua	100 577	62 113
Total	<b>400 507</b>	462 191

Source : ARO, 1AA158, BRH, période du 5 au 11 octobre 1960 et Deltombe, Domergue et Tatsitsa, *Kamerun!, une guerre cachée...*, p. 543

Les dynamiques territoriales résultaient des actions de maintien de l'ordre des supplétifs camerounais. Avec ces dynamiques, certaines localités ont changé de nom. Par exemple en Région Bamiléké, certaines chefferies portent désormais le nom de groupement dû au regroupement de la population entre 1957 et 1971. Les ralliements et le peuplement des camps de regroupement avaient marqué le retour progressif de l'ordre public au Cameroun. La fusillade d'Ernest Ouandié à Bafoussam le 15 janvier 1971 avait marqué la fin des troubles à l'ordre public au Cameroun.

## Conclusion

Ce travail se proposait de présenter les actions de maintien de l'ordre public des supplétifs camerounais et leur impact sur les dynamiques territoriales. Ces supplétifs émergèrent avec l'incapacité des forces de l'ordre à rétablir l'ordre public après les émeutes de mai 1955. Suite à leur action de prévention et répression des troubles à l'ordre public, les dynamiques du territoire camerounais s'observèrent à partir de 1957. Les supplétifs appelés en renfort furent des pisteurs, des guides et des

agents de renseignements en Sanaga-Maritime ; des autodéfenseurs et des gardes civiques en région Bamileké. Les actions de prévention des troubles à l'ordre public menées par les supplétifs furent la recherche du renseignement et la propagande politique. Dès lors, leurs actions de répression furent défensives et offensives. Au plan défensif, les supplétifs menaient des surveillances des zones sensibles et escortaient les autorités civiles et les paysans. Et au plan offensif, ils menaient des patrouilles, des fouilles et des embuscades nocturnes. Ces différentes actions des supplétifs camerounais avaient contribué non seulement au retour à l'ordre public, mais aussi aux dynamiques territoriales. La lutte pour le maintien de l'ordre s'était accompagnée de la création de certains espaces où interagissaient les supplétifs, les autorités, les populations et les (ex) fauteurs de troubles. Les différents espaces furent la ZOPAC et les centres de propagande en Sanaga-Maritime ; les camps de regroupement et les camps de la GCNO en région Bamileké. Les populations étaient regroupées par la force dans ces espaces et les fauteurs de troubles désireux de se rallier respectaient certaines conditions pour accéder à ces camps. Le peuplement des camps se faisait suite au regroupement forcé des populations et des ralliements massifs. Avec la cessation des troubles à l'ordre public au Cameroun en 1971 suite à l'assassinat d'Ernest Ouandié, les supplétifs n'étaient plus appelés en renfort. Il se posa à partir de ce moment le problème de leur démobilisation et de leur revalorisation.

## Références

AAD, Dossier Bafou 1959.

AAD, Lettre-Circulaire n°197/LC/CF/DMA du 10-10-1966 concernant les conditions de ralliement.

Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971)

Abwa, Daniel. 1998. *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*. Yaoundé : Presses Universitaires de Yaoundé et Presses de l'UCAC.

ADM, Instruction présidentielle n°22/PRF, portant organisation des CCO auprès des chefs des circonscriptions administratives, 1969.

ADM, Rapport du capitaine Pillant, commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie de Dschang, sur l'attaque d'une escorte par la population à Fotomena (Arrondissement de Dschang), enregistré sous le n° 1836 le 4 novembre 1959.

ADM, Rapport politique mensuel du District de Fokoué, décembre 1963.

ADM, Rapport politique mensuel du District de Fokoué, le 31 août 1963.

Anafak Lemofak, Antoine Japhet. 2003. *L'UPC, des tensions sociales au maquis dans la Subdivision de Dschang, les rapports de forces entre administration, insurgés et populations locales : 1949-1969*. Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

ANY 1AA1006, Garde Civique Nationale, organisation, 1963.

ANY 1AC35 (B) UPC Dissolution 1955.

ARO, 1AA (2), Bulletin de renseignement période du 6 au 12 septembre 1964.

ARO, 1AA158, BRH, période du 5 au 11 octobre 1960.

ARO, 1AA180, L'instruction présidentielle n° 13/CAB/PR du 9 avril 1962 présentant les dispositions relatives aux escortes de sécurité des autorités civiles dans les Régions troublées.

ARO, 1AA7, Recensement par groupement des hommes âgés de 18 à 40 ans détenus comme membres d'autodéfense dans le Département de la Menoua, 1966.

ARO, Lettre du lieutenant Rebouilh au chef de l'autodéfense de Bandjoun, 01-10-1960.

- Auer, Andreas, Maliverni, Giorgio et Hottelier, Michel. 2006. *Droit constitutionnel suisse Vol II*. Berne : Éditions Stampili.
- Blanchard, Emmanuel et Glasman, Joël. 2012. Introduction générale. Le maintien de l'ordre dans l'empire français : une historiographie émergente. Dans Bat, Jean-Pierre, Courtin, Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial, Afrique et Madagascar, XIXe-XXe siècles (11- 41)*. Rennes : Presses de l'Université de Rennes.
- Deltombe, Thomas, Domergue, Manuel et Tatsitsa, Jacob. 2012. *Kamerun!, une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*. Yaoundé : Éditions Ifrikiya.
- Dongmo, Jean Louis. 1981. *L'aménagement de l'espace rural en pays Bamileké*. Thèse de Doctorat IIIe cycle en Géographie, Université de Lille.
- Entretien avec Elat Fongue, Annette, 79 ans, ménagère, Foyemtcha le 11 mars 2018.
- Entretien avec Kamga, Narcisse. 67 ans, ex-auto-défenseur, Bamougoum le 14 mars 2018.
- Eyinga, Abel. 1978. *Mandat d'arrêt pour cause d'élections. De la démocratie au Cameroun (1970-1978)*. Paris : L'Harmattan.
- Granvaud, Raphaël. 2009. *De l'armée coloniale à l'armée néocoloniale*. SL : Agone.
- Joseph Richard. 1986. *Le mouvement nationaliste au Cameroun*. Paris : Karthala.
- Journal officiel de la République du Cameroun, mai 1960.
- Journal officiel n°1305 du 27 mai 1959.
- Kenfack Nanfack, Cyril. 2016. *La Garde Civique et le mouvement nationaliste dans la Menoua 1960-1972*. Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.

Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971)

- Kenfack Nanfack, Cyril. 2019. Le maintien de l'ordre public au Cameroun : une continuité de la doctrine française de maintien de l'ordre 1955-1971. *Revue d'Études Décoloniales*, 4. <http://reseaudecolonial.org/2019/10/09le-maintien-de-lordre-public-au-cameroun-une-continuite-de-la-doctrine-francaise-de-maintien-de-lordre-1955-1971/>
- Kingue Mbang Bang, Jean. 2014. *L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulation des hommes, des idées et soutiens logistiques*. Thèse de doctorat/ Ph. D. en Histoire, Université de Yaoundé.
- Kristian Collestis-Wahl, Hans, Peyrache-Cadeau, Véronique et Serrate, Bénédite. 2008/2. Introduction générale. Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés? *Revue d'Économie régionale et urbaine*, 147-157.
- Mbembe, Achille. 1996. *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*. Paris : Karthala.
- Mbembe, Achille. 2013. *Critique de la raison nègre*. Paris : La découverte.
- Momo, Grégoire. 1986. *Information sur le terrorisme en pays bamileké : ses causes et ses effets*. Manuscrit inédit, Archives privées de Grégoire Momo, Dschang.
- Ngouné, Patrick Junior. 2017. *Les groupes d'autodéfense dans le Bamboutos, 1959-1972*. Mémoire de master en Histoire, Université de Dschang.
- Nken, Simon. 2010. *L'UPC de la solidarité idéologique à la division stratégique 1948-1962, essai d'analyse historique*. Paris : Anibwé.
- Oudet, Olivier Chopin Benjamin. 2016. *Renseignement et sécurité*. Paris : Armand Colin.
- Saha, Zacharie et Kenfack Nanfack, Cyril. 2020. Le maintien de l'ordre public par le " viol psychologique des foules" au Cameroun : le cas des groupes d'autodéfense Bamiléké (1955-1971). *Cahiers de l'ENS de Bongor*, 1(2), 329-339.
- Tchakhotine, Serge. 1952. *Le viol des foules par la propagande politique*. Paris : Gallimard.

Cyril KENFACK NANFACK

Waté Sayem, Gilbert. 2013. *Les enfants soldats dans la résistance armée en pays Bamiléké (1957-1971)*. Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.

Weber, Max. 1995. *Politique et histoire*. Paris : Librairie Droz.

---

**Cyril KENFACK NANFACK**

Doctorant en Histoire à l'Université de Dschang, il travaille sur les questions de défense, de sécurité et de maintien de l'ordre public au Cameroun. Il s'intéresse à l'action des forces supplétives.

Contact : cyrilnanfackkenfack@yahoo.fr

**En ligne à :**

<https://www.revues.scienceafrique.org/adilaaku/texte/kenfack-nanfack2022/>

**Pour citer cet article :** Kenfack Nanfack, Cyril . 2022. Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre public aux dynamiques territoriales (1955-1971). ADILAAKU. Droit, politique et société en Afrique, 2(2), 11-34. DOI : 10.46711/adilaaku.2022.2.2.2